



Namur, le 22 mai 2013.

## Initiative Citoyenne

Liberté vaccinale- information

Communiqué d'Initiative Citoyenne

### **Agence fédérale du Médicament : les employés qui dénoncent des dysfonctionnements graves font l'objet de procédures disciplinaires !**

Voilà quelques mois, Initiative Citoyenne diffusait le témoignage vidéo inquiétant de Véronique Blanchart<sup>1</sup>, employée à l'AFMPS, qui estimait en conscience nécessaire de dénoncer des dysfonctionnements **graves** au sein de cette agence fédérale, censée assurer la sécurité sanitaire des citoyens belges et les faire participer au feed-back sur les effets secondaires des médicaments.

Pour rappel, Véronique Blanchart nous apprenait en décembre dernier qu'elle était chargée de transférer des mails en anglais au sein de l'agence alors que c'est une langue qu'elle ne connaît pas ; qu'on lui avait déjà demandé de dire si des effets secondaires de médicaments étaient graves ou non alors qu'elle n'a aucune formation ou connaissance médicale ; que des fiches jaunes disparaissaient par paquets de l'agence sans qu'on sache où elles partent ; et qu'en outre, les firmes payaient des montants importants à l'agence en vue de faire approuver leurs produits. Au terme de ces déclarations, Mme Blanchart qualifiait à juste titre cette agence de « pas très sérieuse ».

Avant de nous contacter, nous en avons les preuves, **Mme Blanchart avait d'abord alerté l'Administrateur général de l'agence ainsi que les services de la Ministre de tutelle, Laurette Onkelinx**. Constatant que ceux-ci n'avaient soit pas répondu du tout, soit pas réagi sur le fond à ces graves manquements pour la santé publique, **Véronique Blanchart a alors écouté sa conscience et choisi d'alerter le public par notre intermédiaire**.

Or c'est à présent de cela qu'on l'accuse, dans un courrier que l'Agence lui a fait parvenir. **Dans ce courrier recommandé, on convie Mme Blanchart ce jeudi à l'Agence dans le cadre d'une procédure disciplinaire**.<sup>2</sup>

Le courrier précise en ces termes les faits qui lui sont reprochés :

*« Ces faits consistent dans le fait d'avoir tenu des propos inexacts de nature à compromettre et à discréditer l'Agence fédérale des médicaments et produits de santé, notamment en qualifiant l'agence de pas très sérieuse, en évoquant la disparition supposée de dossiers, en affirmant que les firmes paient l'agence pour pouvoir mettre leurs médicaments sur le marché, en indiquant que l'agence ne tient pas compte du bien-être de ses travailleurs et en insinuant un manque de professionnalisme de l'agence au détriment des citoyens. Ces propos ont été largement diffusés sur internet via l'Initiative Citoyenne. »*

Ce courrier est révélateur d'une **véritable loi du silence qui règne au sein de l'Agence**, qui vise d'ailleurs bien plus à protéger l'image de celle-ci plutôt que la sécurité réelle des gens.

Nous savons que le malaise sur le fonctionnement de l'Agence n'est pas vécu que par Véronique Blanchart mais aussi par beaucoup d'autres travailleurs qui n'osent pas rompre cette omerta, de peur de perdre leur emploi.

Il est dès lors de notre responsabilité morale et de celles des médias, de porter à la connaissance du public la façon dont l'Agence traite ceux parmi ses travailleurs qui ont le plus d'estime et de respect pour la sécurité sanitaire des gens et leur droit à l'information.

Pour Initiative Citoyenne,

Muriel Desclée, Sophie Meulemans, Marie-Rose Cavalier

<http://www.initiativecitoyenne.be> – [initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)

<sup>1</sup> [http://www.youtube.com/watch?v=C985\\_LR-wIE](http://www.youtube.com/watch?v=C985_LR-wIE)

<sup>2</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/2012-2013/Lettre-recommandee--procedure-disciplinaire.pdf>